

Economie bleue : un plan d'action adapté aux enjeux de l'Indianocéanie

Maurice, le 16 décembre 2019 - La Commission de l'océan Indien (COI) et le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (UNECA) travaillent ensemble à l'élaboration d'un plan d'action régional sur l'économie bleue. Ce document, adapté aux contextes insulaires des Etats membres de la COI, à leurs ambitions et activités nationales, encadrera l'action de la COI dans le domaine. Le plan d'action régional a été présenté aux représentants des Etats membres les 12 et 13 décembre 2019 à Maurice. Les discussions ont confirmé l'intérêt d'un plan d'action régional et ont permis de valider techniquement les principaux axes de coopération proposés.

Comme l'a rappelé le Secrétaire général de la COI, Hamada Madi, « *cela fait plus de 30 ans que la COI agit en faveur de l'économie bleue à travers des projets d'envergure dans le domaine des pêches, de la préservation des milieux marins et côtiers ou encore de la connectivité* ». Toutefois, « *il nous restait à disposer d'un outil pour accompagner l'émergence d'une économie bleue porteuse de croissance durable dans toutes nos îles. Le plan d'action régional permettra donc d'amplifier notre action collective, de mutualiser les ressources, de mobiliser les expertises et les expériences ou encore de développer des synergies nouvelles dans des domaines d'intérêt commun pour nos îles* ».

Les Etats membres de la COI contrôlent plus de 5,5 millions de km² de zones économiques exclusives. Ils partagent une même géographie, insulaire et océanique, et surtout ils font face aux mêmes défis. Le plan d'action sur l'économie bleue identifie ainsi des axes concrets d'action collective pour une croissance bleue partagée. Quatre initiatives ont ainsi été proposées par la COI et l'UNECA :

- *Côtes et océans sans pollution plastique* : c'est un des fléaux environnementaux qui fait régulièrement les gros titres des médias. La pollution est non seulement un défi écologique mais elle représente aussi un enjeu économique, sanitaire et social particulièrement préoccupant dans les îles. Cette initiative vise notamment à promouvoir les principes et les bonnes pratiques de l'économie circulaire et à assurer des synergies positives entre les différentes initiatives de la COI et des Etats membres contre la pollution plastique en mer.
- *Bilan carbone positif* : il s'agit de réduire le plus possible les émissions tout en augmentant la capacité d'absorption des milieux naturels, en l'occurrence les mangroves, les herbiers et vasières pour les écosystèmes bleus. Cette initiative participera à la résilience et à la régénération des écosystèmes marins et côtiers. Par ricochet, elle soutient la mise en œuvre des Contributions nationales déterminées des Etats membres de la COI conformément aux engagements pris lors de la COP 21 sur le climat à Paris en 2015.
- *Santé écologique et bien-être humain* : cette initiative consiste à améliorer le bien-être humain par la restauration et le maintien de l'état de santé des écosystèmes bleus. L'empiètement sur le domaine maritime et lacustre et la dégradation des milieux naturels engendrent une diminution de la contribution des écosystèmes à assurer des services comme ceux de la protection contre les inondations, la filtration des eaux ou encore l'atténuation de l'érosion. Cette initiative touchera également les milieux urbanisés par une reconquête écologique ou une (re)création d'écosystèmes pour le bien-être des populations et l'amélioration de la résilience face aux risques de catastrophes. De plus, cet axe traite aussi d'économie,

notamment de tourisme dépendant de la bonne santé environnementale et du bien-être humain.

- *Exploration des énergies bleues* : les îles de l'Indianocéanie restent encore très dépendantes des importations de ressources fossiles pour les besoins énergétiques. Or, il y a un potentiel remarquable d'énergies renouvelables dans la région. Cette initiative visera donc à évaluer les opportunités de développement d'énergies propres en lien avec l'océan.

La COI et l'UNECA ont entamé une réflexion commune dans le domaine de l'économie bleue à partir de 2015 à Madagascar lors de la conférence des experts et hauts-fonctionnaires de l'UNECA consacrée au sujet. Depuis, l'UNECA a développé un guide pratique pour le développement de l'économie bleue et a soutenu plusieurs Etats membres de la COI, dont les Comores, Madagascar et les Seychelles, dans l'élaboration des politiques publiques dans le domaine.

C'est donc tout naturellement que la COI a sollicité l'appui de l'UNECA pour la formulation d'un plan d'action régional cohérent avec les stratégies continentales (Agenda 2063 et Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine) et les priorités nationales. Le plan d'action sera soumis à la prochaine session du Conseil des ministres de la COI pour sa validation. Le Secrétariat général aura alors la responsabilité de traduire dans le concret avec le soutien de ses partenaires.

CONTACTS PRESSE

Unité communication de la COI



(+230) 402 61 00



communication@coi-ioc.org



[@commissionoi](https://www.facebook.com/commissionoi)



[@commission_coi](https://twitter.com/commission_coi)